

**Mémoire déposé au BAPE
dans le cadre des consultations
sur le projet Rabaska**

Le mercredi 24 janvier 2007

par

Louise Crevier Letendre, biologiste

Aux commissaires du BAPE,

Durant plus de trente ans, j'ai enseigné au CEGEP dans la discipline de la biologie. Le domaine de l'environnement, du développement durable, ainsi que des lois qui régissent l'équilibre des écosystèmes et de la nature en général ont toujours été d'une grande importance pour moi et j'ai tenté de transmettre à mes élèves un enseignement qui fasse des jeunes de bons citoyens engagés et respectueux dans la gestion du territoire et des richesses dont dispose la nature. Après avoir pris connaissance du projet Rabaska, qui consiste en l'implantation d'un terminal de gaz naturel liquéfié dans le secteur de Lévis-Beaumont-Île d'Orléans, je m'interroge grandement à savoir si les retombées du projet pour la communauté visée justifient les impacts que ce dernier peut avoir : obligation de fournir du gaz naturel à nos voisins du sud en vertu des accords de l'Aléna, augmentation des gaz à effet de serre, diminution de la sécurité concernant la navigation fluviale et les communautés avoisinant les rives du fleuve.

Clientèle visée par le projet Rabaska

La description du projet¹, dans la page d'accueil des audiences publiques du BAPE, mentionne entre autre : « Le GNL serait regazéifié pour être transporté par un gazoduc raccordé au réseau intégré de transport interprovincial de gaz naturel exploité par Trans-Canada, afin d'être vendu, selon le promoteur, sur les marchés du Québec et de l'Ontario ». Le ministère des Ressources Naturelles du Canada, dans un document intitulé *La situation énergétique en Amérique du Nord II*, cite : « Il peut être décourageant d'envisager des projets d'expansion et de construction d'installations de GNL aux États-Unis. Les approbations pour des terminaux de GNL accordées par des organismes fédéraux et à d'autres autorités qui en relèvent peuvent être annulées par des décisions des gouvernements d'État, conformément aux pouvoirs fédéraux qui leur sont délégués en vertu de la Coastal Zone Management Act, de la Clean Air Act et de la Clean Water Act. En outre, d'autres permis accordés par les gouvernements d'État (par exemple pour la gestion du littoral et le zonage) peuvent être invoqués pour empêcher la réalisation de projets de GNL »². Malgré cela, les États-Unis nécessitent un accroissement constant d'énergie. Sous prétextes d'impératifs monétaires, il serait malheureux de construire un port méthanier qui servirait en partie les besoins du géant américain, qui profiterait à la fois, et de l'énergie, et d'un environnement qui demeure propre, alors que Lévis deviendrait un producteur de gaz à effet de serre, additionnant sa production à celle de l'Alberta.

Dans le même document, il est mentionné qu'actuellement, « le Canada n'importe pas de GNL. En vue de répondre aux besoins en gaz naturel du Canada ainsi que d'exporter aux États-Unis le gaz naturel excédentaire, on a élaboré sept projets de construction d'installations d'importation de GNL au Canada, dont six font l'objet du processus

¹ <http://bapa.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/index.htm>

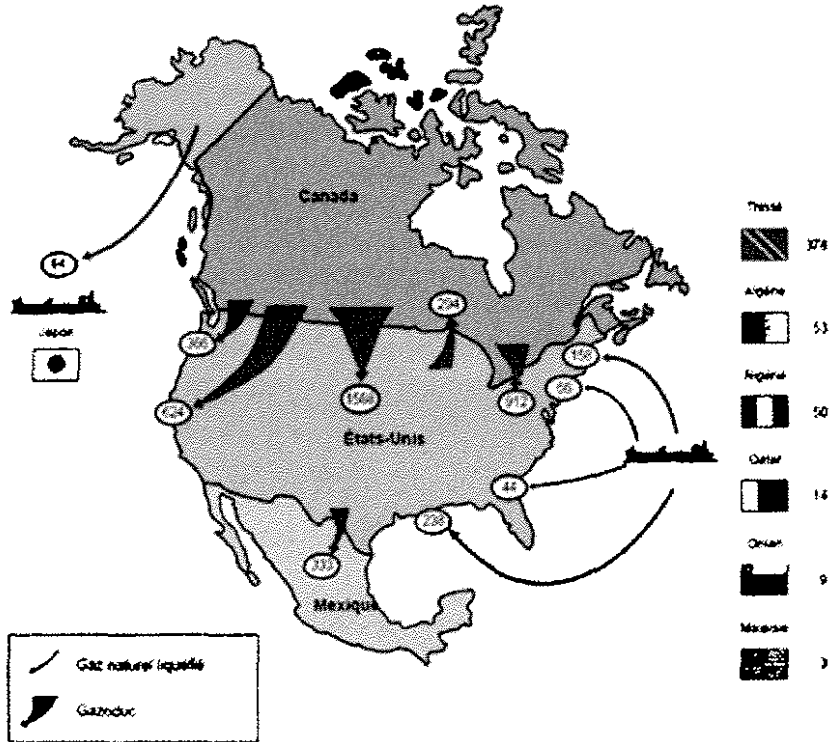
² <file:///C:/Documents%20and%20Settings/Propri%E9taire/Bureau/Rabaska/%C9nergie%20Canada.htm>

d'évaluation environnementale et d'examen réglementaire (EEER) »³. Il est à noter que le projet Rabaska ainsi que le projet énergétique de Cacouna figurent au nombre des terminaux méthaniers qui devront exporter aux États-Unis le gaz naturel excédentaire. Le promoteur est peu loquace à ce sujet. Le Canada possède actuellement un vaste réseau de gazoducs comprenant plusieurs interconnexions importantes avec les États-Unis. Ainsi pouvons-nous nous inquiéter que le projet Rabaska de même que celui de Cacouna puissent devenir profitables pour nos voisins du sud, tenant compte qu'une forte densité de population occupe les états de la Nouvelle-Angleterre et de toute la côte est américaine. De plus, avec l'Accord de libre-échange nord-américain (signé en janvier 1994), l'Office National de l'Énergie autorise l'exportation et l'importation de gaz naturel depuis le Canada en vertu de licences à long terme ou d'ordonnances à court terme ⁴. Mentionnons finalement que le Québec consomme beaucoup moins de gaz naturel que ses voisins immédiats (l'Ontario et le Nord-Est américain), et puisque la demande de ces derniers en énergie et en gaz naturel va toujours en s'accroissant, il devient légitime de supposer que le port méthanier de Rabaska puisse devenir un projet à la solde du géant américain. D'ailleurs, le schéma en provenance de Ressources Naturelles Canada qui suit montre clairement qu'entre le Québec et les États de la Nouvelle-Angleterre, un surplus de gaz naturel serait très certainement bienvenue chez nos voisins.

³ Idem

⁴ Office national de l'énergie, site :
file:///C:/Documents%20and%20Settings/Propri%20taire/Bureau/Rabaska/Office%20natl%20%C9nergie.050310.htm

**Importations et exportations de gaz naturel en Amérique du Nord,
2003**
(En milliards de pieds cubes)



Source : Office of Fossil Energy, U.S. Department of Energy. Annual Gas Imports and Exports

Tiré de : Ressources Naturelles du Canada, site Internet <http://www2.nrcan.gc.ca/es/es/NA-enrpic2006/p06natgas-f.htm>

Augmentation des gaz à effet de serre

Alors que le Québec est devenu un chef de file dans l'application du protocole de Kyoto, l'élan semblait donné pour un Québec doté d'une politique de développement durable d'aller vers des formes d'énergie moins polluantes comme l'hydro-électricité et l'énergie éolienne. Nos inquiétudes cependant rejaillissent à nouveau comme il en a été le cas lors du lancement du projet du Suroît et comme c'est le cas également avec l'avènement des ports méthaniers et de l'utilisation du gaz naturel. Bien sûr, le gaz naturel représente une forme d'énergie moins polluante que le charbon ou le pétrole, mais elle demeure une forme d'énergie plus polluante que ne le sont l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.

Il apparaît que le protocole de Kyoto soit devenu le dossier le moins prioritaire pour certains politiciens et certains administrateurs car, « À la demande des États-Unis, le Canada a accepté de quintupler, d'ici 2015, la production de sables bitumineux »⁵. Cette

⁵ Journal *Le Soleil*, jeudi 18 janvier 2007, *Du pétrole à tout prix*, section Affaires.

affirmation a été faite par Radio-Canada. En effet, l'exploitation des sables bitumineux (2^{ième} réserve d'or noir mondial) atteint actuellement un million de barils par jour et atteindrait 2,7 millions de barils par jour à l'approche de 2015. On sait que l'exploitation de ces sables requiert beaucoup d'énergie et génère également des quantités importantes de gaz à effet de serre.

Nos inquiétudes sont grandes à savoir que l'arrivage de gaz naturel liquéfié dans le port méthanier de Rabaska pourrait desservir les propos de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Nos inquiétudes sont grandes également en pensant à la qualité de notre environnement, sachant que même si l'on ne tient pas compte de l'énergie nécessaire et des GES liés à l'extraction, la liquéfaction ainsi que le transport du gaz naturel, le projet Rabaska contribuera à rejeter dans l'atmosphère environ 150 000 tonnes de gaz à effet de serre, et ce, annuellement, ce qui équivaut aux rejets d'environ 40 000 voitures.

Le Canada est devenu du jour au lendemain le plus grand fournisseur de pétrole pour les États-Unis; avec l'avènement des ports méthaniers, l'on doit s'inquiéter qu'il devienne également le plus grand producteur de gaz à effet de serre du jour au lendemain, ignorant le protocole de Kyoto, et le Québec ignorant sa politique de développement durable.

Le Québec doit rester un chef de file dans la protection de son territoire en investissant plutôt dans les énergies vertes, comme il a commencé à le faire et comme le font d'autres pays comme l'Angleterre, dont le gouvernement britannique vient de « donner le feu vert à l'implantation, à plus de 20 kilomètres au large, de 341 éoliennes »⁶. L'Angleterre a pour objectif de produire 10% de son électricité d'ici 2010 et 20% d'ici 2020. Par ce projet, l'Angleterre envoie un signal d'une grande clarté au reste du monde et au Québec entre autre.

Et malgré la position anti-Kyoto du gouvernement américain, plusieurs multinationales « entendent faire pression sur le président Bush pour que les États-Unis adoptent des objectifs fermes de réduction des GES : de 10 à 30% d'ici 15 ans »⁷. Selon le *New York Times* et le *Wall Street Journal*, les partenaires qui veulent décourager l'installation de centrales thermiques au charbon pour lutter contre les changements climatiques comprennent des compagnies telles Alcoa, General Electric, DuPont, Carterpillar et BP. Voilà un autre signal très clair lancé au Canada et au Québec de l'importance de diminuer les gaz à effet de serre.

Notre recherche d'énergie, tenant compte des années cruciales que l'on vit actuellement concernant les changements climatiques, doit sans cesse tenir compte du sort de la planète bleue. Cette recherche d'énergie devrait donc s'orienter vers des formes d'énergie renouvelables, propres, orientées par une politique de développement durable dont la loi établie au Québec stipule que le développement durable s'entend d'un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures* »

⁶ Journal *Le Soleil*, lundi 22 janvier 2007, *Un champ d'éoliennes en mer*, page 8

⁷ Idem

à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »⁸.

Le projet Rabaska trouve difficilement une place dans une politique où l'on tien compte à la fois du Protocole de Kyoto et de la loi concernant le développement durable. Il existe en effet des formes d'énergie qui s'inscrivent beaucoup mieux dans un projet favorable à la génération présente et aux générations futures.

Risques associés à la navigation sur le fleuve

Le 29 mars 2006 lors de la présentation des nouvelles à la télévision de Radio-Canada, l'ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, Thomas Mulcair, fait une déclaration concernant le projet Rabaska; depuis son congédiement du cabinet libéral de Monsieur Charest, c'est la première fois qu'il sort de son mutisme..

Alors qu'il assistait à un débat concernant l'avenir énergétique du Québec à l'Université Laval, il dénonce le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis et « croit que les choix énergétiques du Québec doivent être révisés en privilégiant notamment l'énergie géothermique et l'utilisation de l'hydrogène, plutôt que le gaz »⁹.

Monsieur Mulcair avait visité le port méthanier de la ville de Boston avant son départ du cabinet Charest et avait acquis la conviction qu'il ne fallait pas réaliser le projet Rabaska. « Lorsqu'on compare le site avec ce qui peut exister, par exemple, proche d'une ville comme Boston et ce que ça exige comme sécurité, ce serait extrêmement troublant et pour la navigation commerciale et pour les plaisanciers sur le fleuve de le faire à cet endroit », dit-il.¹⁰ Le député de Chomedey (Monsieur Mulcair) prédit que ce projet de 840 millions de dollars ne se réalisera pas à Lévis, malgré l'appui manifeste de son gouvernement. Il confirme que cette position est l'une des causes de son congédiement du Conseil des ministres. Les propos du député Mulcair auraient visiblement ébranlé l'un des promoteurs du projet, en l'occurrence Gaz Métro .

Le 21 juin 2005, lors de la diffusion des nouvelles régionales de la télévision de Radio-Canada, il est mentionné que le GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu) conserve de vives inquiétudes quant à l'établissement d'un port méthanier à Lévis. Après avoir visité trois ports méthaniers en France (Montoir en Bretagne, Fos-sur-mer et Fos-Cavaou), deux membres du GIRAM, en plus d'observer qu'aucun de ces ports

⁸ Gouvernement du Québec, Développement durable Environnement et Parcs, tiré de : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

⁹ http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair_rabaska.shtml

¹⁰ http://www.radio-canada.ca/nouvelles/regional/modele.asp?page=/regions/Quebec/2006/03/29/010-mulcair_rabaska.shtml

n'est situé aussi près des zones d'habitations résidentielles comme ce sera le cas de Rabaska, mentionnent également que « Les plus grands handicaps du projet Rabaska, disent les deux chercheurs, sont l'étroit chenal du fleuve Saint-Laurent, les glaces, les vents, les marées et une circulation intense : 8000 navires par année »¹¹. L'un des membres du GIRAM, Gaston Cadrin, mentionne de plus « que contrairement aux espoirs des gens d'affaires de Lévis, les terminaux méthaniers n'entraînent aucun développement industriel à proximité »¹² et qu'en plus « les projets implantés en France ont créé peu d'emplois et n'ont pas généré d'industrie complémentaire au gaz naturel liquéfié »¹³. Habituellement, les projets de construction génèrent des retombées économiques intéressantes, mais à coup les structures implantées, les profits reviennent habituellement à un petit nombre d'individus. Il risque d'en être ainsi du projet Rabaska après la construction des éléments de structure nécessaires à la venue des méthaniers.

Ajoutons que le fleuve est relativement étroit dans le secteur de Lévis où l'on projette de construire le port méthanier. Entre 8 000 et 10 000 navires se croisent annuellement et parmi ces navires, on retrouve d'énormes bateaux de croisière, des pétroliers, des chimiquiers, des porte-conteneur, etc. Alors que le promoteur trouve raisonnables les risques associés au trafic fluvial incluant les futurs méthaniers dans cette région, le Nouveau-Brunswick s'oppose fortement à la construction des ports méthaniers américains de la Baie de Passamaquoddy. En effet, « on craint que le passage de navires méthaniers dans les eaux canadiennes de Head Harbour Passage ne mène à une catastrophe »¹⁴. L'opposition du gouvernement du Nouveau-Brunswick est si forte que cette province a engagé un bureau d'avocats américains dans le but d'intervenir dans les audiences afin de défendre les intérêts canadiens.

Messieurs les Commissaires, en guise de conclusion, il aurait été préférable de construire un tel projet dans une zone plus sécuritaire, éloignée des villes à forte densité de population, plutôt que dans cette zone comprise entre Lévis et Québec, et ce, pour toutes les raisons mentionnées précédemment. D'ailleurs, le choix de Cacouna par exemple aurait été un choix plus sérieux que ne l'est celui de Lévis et les promoteurs l'ont refusé très hâtivement prétextant des arguments qui n'ont pas été retenus par les promoteurs qui s'y installent présentement. N'oubliez pas de tenir également compte que Québec est l'une des plus belles villes dans le monde, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO. Non seulement le projet Rabaska additionnera des gaz à effet de serre à ceux qui sont rejetés avec profusion en l'Alberta, mais ce projet parle de retombées économiques qui pourraient être un leurre pour la région, il met en péril la sécurité du transport des navires dans le fleuve et peut desservir les intérêts américains en leur cédant bonne quantité de gaz naturel sans que nos voisins absorbent les gaz polluants liés à l'extraction, au transport et à la transformation de ce combustible. Avec l'avancée des technologies, on

¹¹ http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/nouvelles/200506/21/006-methanier_giram_france.shtml

¹² Idem

¹³ Idem

¹⁴ Journal *Le Soleil*, lundi 15 janvier 2007, page 12

sait aujourd'hui que le gaz naturel peut être avantageusement remplacé par des sources d'énergies moins polluantes et plus vertes dans une optique d'un développement durable soucieux des générations futures.

Je vous remercie, Messieurs les Commissaires, d'avoir pris soin de lire ce document.

J'ose croire que votre décision sera profitable à l'ensemble de la communauté du Québec, du Canada et de la planète bleue,

Louise Crevier Letendre